



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2021-2022



École : École Saint-Michel (Gatineau) 146-B, rue Maclaren Est Gatineau (Québec) J8L 1K1 819 986-8676	Nombre d'élèves : 465 élèves	Direction : Stéphane Mougeot Direction adjointe : Jean Roy
---	--	---

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :

- Nathalie Banville, TES école
- France Lajeunesse, TES école
- Lyn Cousineau, enseignante
- Stéphane Mougeot, directeur

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :

● Je suis respectueux ● Je suis responsable ● Nous vivons bien ensemble

C'est par le biais de ces trois grandes valeurs priorisées dans notre école que nous comptons mettre en œuvre ce plan de lutte.

Ce plan s'inscrit également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du plan d'engagement vers la réussite et du projet éducatif plus précisément à l'atteinte de l'objectif « Diminuer le nombre d'interactions négatives (verbales-physiques) entre les élèves ».

Cette approche favorise :

- D'augmenter le nombre d'élèves qui maîtrise les habiletés sociales dans leur capacité de gérer des conflits;
- Le respect du code de vie de l'école.

Nos principaux moyens :

1. Sensibilisation;
2. Contenu du code de vie et conséquences gérées sur une base éducative;
3. Comité au soutien des comportements positifs proactif;
4. Mesures d'aide aux intimidateurs et intimidés;
5. Ajout d'heures de technicienne en éducation spécialisée (TES)
6. Rencontres avec le Service de garde;
7. Maintien du nombre d'adultes sur la cour d'école aux récréations et aux dîners;
8. Collaboration entre les intervenants;
9. Mise à niveau lors des rencontres du personnel;
10. Travail d'équipe avec le service de garde.

Quel est le mandat du comité?

Faire l'analyse de la situation, réviser le plan d'action et voir à la réalisation de ce dernier.

Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?

1. Informer les parents;
2. Organiser des rencontres entre les membres du comité;
3. Informer les membres du Conseil d'établissement;
4. Impliquer le personnel de l'école;
5. Faire un suivi rigoureux.

Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence ?

1. Point d'information et suivis lors des rencontres du personnel;
2. Rencontres et suivis fréquents avec les éducatrices et surveillantes du dîner;
3. Activités communes pilotées par TES (Ex. Au cœur de l'harmonie);
4. Connaître les personnes ressources extérieures;
5. Langage commun entre les membres du personnel et les élèves;
6. Compréhension commune du code de vie;
7. Réactualisation, au besoin, du cadre régissant l'intimidation et la violence, et ce avec tous les membres du personnel.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de situation
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence</p>	<p>A. Données déjà existantes</p> <p>Compilation du sondage portant sur la violence verbale et physique. Monitoring des billets de communication. (fréquence, le moment et l'endroit)</p> <p>L'école St-Michel (G) est un milieu riche par la diversité de la clientèle. Nous accueillons des élèves fréquentant diverses classes d'aide, des groupes enrichis ainsi que des adolescents ayant des besoins spécifiques.</p> <p>L'école St-Michel (G) accueille 465 élèves ainsi que 16 élèves inscrits au programme Passe-Partout.</p> <p>Il fut nécessaire de faire un bilan des moyens mis en place et étudier l'efficacité des stratégies préconisées, nous avons ainsi constaté une diminution du nombre de billets de communication majeur. En analysant les billets, on peut conclure que 81% des élèves parviennent à bien résoudre leur conflit et démontrent une bonne maîtrise des habiletés sociales. La problématique est principalement à l'heure du dîner.</p> <p>De plus, les récidivistes ont démontré des progrès dans leur maîtrise des habiletés sociales.</p> <p>B. Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation</p> <p>Rencontres régulières du comité SCP et assurer le suivi avec tout le personnel de l'école. Apporter les ajustements à notre fonctionnement lorsque nécessaire et assurer une bonne communication avec tout le personnel pour qu'il est cohérence et constance.</p> <hr/> <p>Nos enjeux prioritaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Discerner la violence de l'intimidation et informer le personnel, les élèves ainsi que les parents; 2. Diminuer la violence verbale directe et indirecte; 3. Gérer les situations conflictuelles dans des délais brefs afin de ne pas les laisser déborder.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
<p>2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique</p>	Pratiques en place	<p>Information dans l'agenda</p> <p>Système de suivi et de contrôle avec le billet d'information</p> <p>Atelier sur les habiletés sociales, la gestion de conflits, etc.</p> <p>Ateliers VIP offert par le policier éducateur (préscolaire et 6^e année)</p> <p>Semaine de prévention contre la violence et l'intimidation</p> <p>Activités pour rappeler nos valeurs</p> <p>Offrir des activités organisées lors des récréations et sur les heures du diner</p> <p>Prêt de matériel de jeu sur les heures du diner</p> <p>Communication étroite avec le service de garde</p> <p>Au cœur de l'harmonie</p> <p>Tous les intervenants ont en leur possession le « porte-clés des solutions » pour aider les élèves à gérer leurs conflits</p>	<p>Début d'année</p> <p>En tout temps</p> <p>Au besoin</p> <p>Au besoin</p> <p>Chaque semaine</p> <p>Chaque diner</p> <p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p>	<p>TES</p> <p>TES</p> <p>TES</p> <p>TES</p> <p>Équipe école</p> <p>SCP</p> <p>Spécialistes</p> <p>Élèves</p> <p>TES</p> <p>TES</p> <p>TES</p>	<p>Monitoring (ficher Excel)</p> <p>Un système de suivi des manquements mineurs et majeurs</p>
	Pratiques à renforcer	<p>Application des principes « soutien aux comportements positifs », la chasse aux trésors et activités récompenses</p> <p>Partenariat avec la communauté</p>		<p>Équipe-école</p> <p>Direction</p>	
	Nouvelles pratiques à prévoir	<p>Formation des surveillantes avec la psychoéducatrice</p>	<p>Au besoin</p>	<p>Direction</p>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation	Pratiques en place	Expliquer aux parents le code de vie lors des rencontres et faire signer le code de vie Suivi aux parents lorsque les intervenants émettent un billet Information disponible sur le site Web de l'école	En début d'année En tout temps En tout temps	Enseignantes Intervenants Direction	Tout au long de l'année
	Pratiques à renforcer				
	Nouvelles pratiques à prévoir	Envoi, à la maison, du référentiel explicatif	Octobre	Direction TES	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation	Pratiques en place	<p>On peut se référer aux règles de vie de l'école</p> <p>Les gens sont invités à dénoncer tous actes d'intimidation ou de violence</p> <p>Les parents peuvent appeler les intervenants</p> <p>Les élèves sont invités à dénoncer toutes situations aux intervenants</p> <p>Accessibilité aux informations sur le site Web de l'école dont les coordonnées du personnel administratif</p>	<p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p>	<p>Direction</p> <p>TOUS</p> <p>TOUS</p> <p>TOUS</p> <p>TOUS</p>	
	Pratiques à renforcer	<p>Harmoniser les interventions</p> <p>Améliorer la communication entre les intervenants – aviser plus rapidement</p>	<p>octobre</p> <p>octobre</p>	<p>Comité SCP</p> <p>Équipe-école</p>	
	Nouvelles pratiques à prévoir	<p>Donner l'information pertinente aux nouveaux élèves de l'école</p>	<p>Au besoin</p>	<p>Secrétaires</p> <p>TES</p> <p>Enseignants</p>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne	Pratiques en place	Prise en charge par la TES, la responsable de l'école et la direction Utilisation de GPI mémos et monitoring pour la comptabilisation des diverses situations Mesures de réinsertion de l'élève quand il y a un arrêt d'agir Atelier en classe Rencontre avec le policier éducateur Collaboration étroite entre les TES et la psychoéducatrice Suivi avec les élèves impliqués Communication immédiate avec les parents des enfants concernés Remplir le formulaire de dénonciation pour la direction générale (si niveau 3)	En tout temps En tout temps En tout temps Au besoin Au besoin En tout temps En tout temps En tout temps Immédiatement	Équipe-école TES TES TES Équipe-école TES TES Direction	
	Pratiques à renforcer				
	Nouvelles pratiques à prévoir	Bâtir un aide-mémoire afin d'uniformiser la gestion des cas et assurer de mener à terme les interventions auprès des auteurs du geste Bâtir un aide-mémoire afin d'uniformiser les interventions pour l'équipe-école	Début d'année Début d'année	Direction Intervenants Direction	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence	Pratiques en place	Bon lien de confiance entre les parents e l'école Situations sont comptabilisées et documentées dans un site sécuritaire Règles expliquées aux membres du personnel Assurer une vigie quant au respect de ces règles	En tout temps En tout temps Début d'année En tout temps	Équipe école TES Direction Direction	
	Pratiques à renforcer	Rappeler aux intervenants de ne pas divulguer le nom de la personne qui fait le signalement, le témoin ou la victime lors du suivi auprès de l'auteur du geste Rappel des règles de confidentialité au personnel de l'école	Début d'année Au besoin	Direction Direction	Mensuellement, lors des rencontres avec le personnel
	Nouvelles pratiques à prévoir	Une communauté grandement impliquée		Direction	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte	Pratiques en place	Rencontre individuelle avec la TES Suivi avec la TES Référence si besoin aux professionnels (psychoéducateur, AVSEC, psychologie, CLSC, etc.) Informé les parents du suivi de leur enfant	En tout temps En tout temps En tout temps En tout temps	Direction Direction Direction TES	Ponctuellement
	Pratiques à renforcer				
	Nouvelles pratiques à prévoir				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes	Pratiques en place	Référentiel pour la gestion des comportements		Comité SCP	
	Pratiques à renforcer	Revoir les façons de faire avec le comité SCP Informé les élèves et les parents		Comité SCP Direction	
	Nouvelles pratiques à prévoir				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence	Pratiques en place	Assurer un suivi auprès de tous les acteurs de la situation Aviser la personne qui a fait le signalement que la situation fut gérée Envoyer une communication aux parents afin de faire le suivi de la situation Vérifications des faits Soumettre au DG les cas d'intimidation ou de violence (si niveau 3)	En tout temps En tout temps En tout temps En tout temps Immédiatement	Direction Direction Direction Direction Direction	
	Pratiques à renforcer	Mode de communication entre les intervenants pour le transfert des informations		Direction	
	Nouvelles pratiques à prévoir				

